

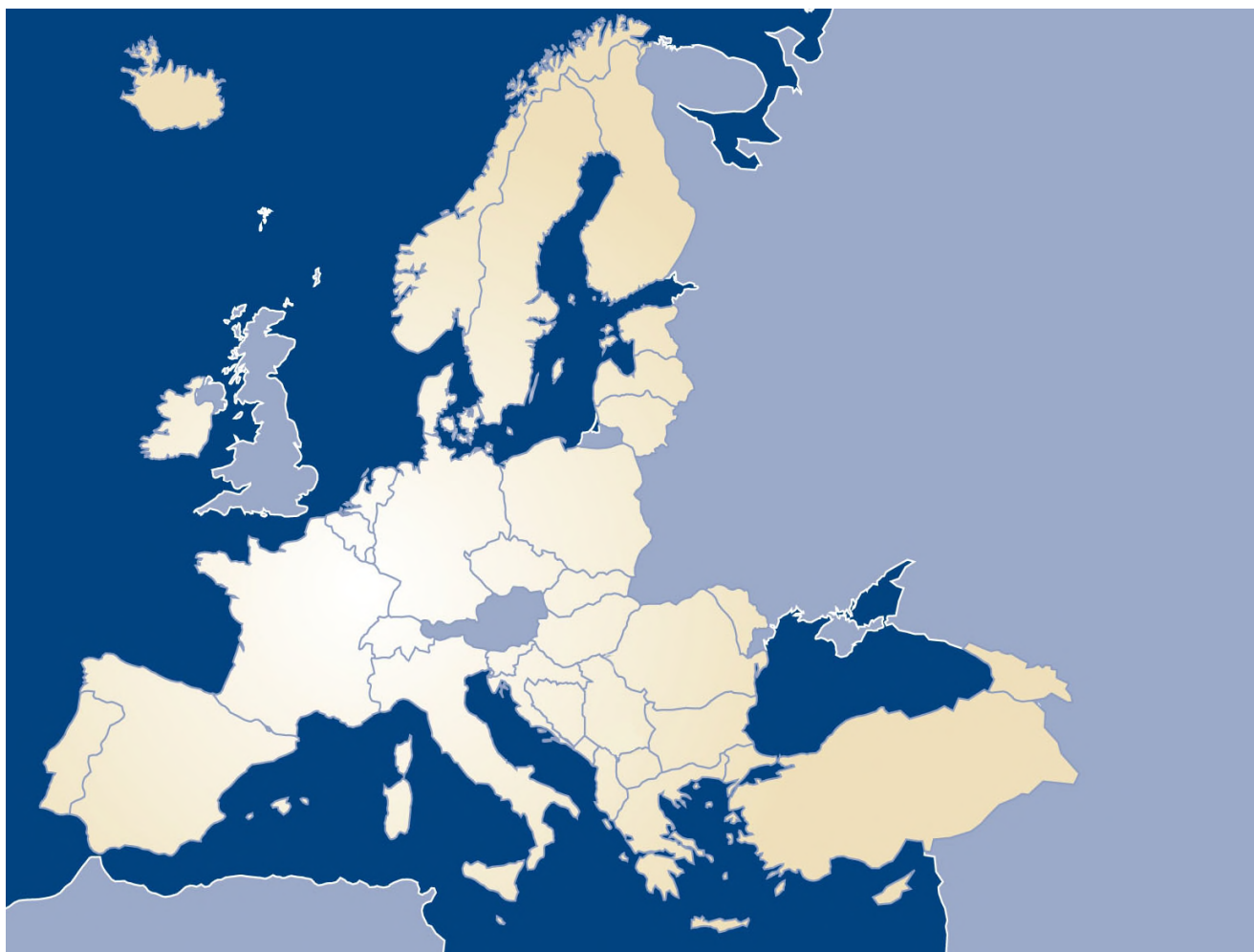


BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE

La Banque du développement social en Europe

2010

40 États membres



Allemagne	16 avril 1956	Slovénie	1 ^{er} février 1994
Belgique	16 avril 1956	Bulgarie	28 mai 1994
France	16 avril 1956	Lituanie	8 janvier 1996
Grèce	16 avril 1956	Roumanie	5 mars 1996
Islande	16 avril 1956	Croatie	24 juin 1997
Italie	16 avril 1956	"l'ex-République yougoslave de Macédoine"	15 décembre 1997
Luxembourg	16 avril 1956	Hongrie	10 mars 1998
Turquie	16 avril 1956	Moldova	1 ^{er} avril 1998
<hr/>			
Chypre	18 novembre 1962	Estonie	3 avril 1998
Malte	1 ^{er} mars 1973	Pologne	18 août 1998
Saint-Siège	4 septembre 1973	Lettonie	14 septembre 1998
Suisse	1 ^{er} janvier 1974	République slovaque	22 décembre 1998
Liechtenstein	1 ^{er} janvier 1976	République tchèque	12 février 1999
Portugal	1 ^{er} août 1976	Albanie	24 juin 1999
Suède	1 ^{er} juillet 1977	Bosnie-Herzégovine	18 décembre 2003
Pays-Bas	1 ^{er} janvier 1978	Serbie	23 avril 2004
Norvège	1 ^{er} janvier 1978	Irlande	30 novembre 2004
Espagne	1 ^{er} janvier 1978	Géorgie	10 janvier 2007
Danemark	1 ^{er} avril 1978	Monténégro	19 novembre 2007
Saint-Marin	27 avril 1989		
Finlande	13 mai 1991		

CEB, la Banque du développement social en Europe

La CEB a été fondée en 1956 avec une mission et une philosophie originales : le financement de projets à caractère social, essentiellement axés lors de sa création sur les problèmes de flux migratoires et les catastrophes naturelles. Le bouleversement de la donne politique sur la scène européenne et la mise en place d'une nouvelle équipe de direction en 1994 ont conduit à une profonde transformation de l'institution. Depuis lors, la CEB a enregistré une vague d'adhésions considérable en provenance des pays d'Europe centrale et orientale, le nombre d'États membres passant de 21 à 40 fin 2007.

Depuis le changement de management, le champ d'intervention tant géographique que sectoriel a été profondément remanié, transformant cette ancienne institution en une banque de développement moderne, complément indispensable des autres acteurs supranationaux européens. Les moyens et les objectifs de l'institution ont été soigneusement revus, conduisant à une augmentation de capital en 1999, et à l'adoption en 2004 puis en 2009 de plans de développement unanimement soutenus par les pays membres.

La CEB bénéficie aujourd'hui d'un positionnement unique et original au sein des institutions européennes caractérisé par une capacité d'intervention adaptée au financement de projets sociaux, une notation maximale AAA et un coût d'intervention très favorable.

1. La CEB bénéficie d'un positionnement unique et original au sein des institutions européennes, qui découle de ses spécificités sectorielles et géographiques.

- 1.1. Sectoriellement, la CEB est la seule banque de développement européenne dont le mandat est exclusivement social. Son activité concourt prioritairement à des projets d'urgence et au renforcement de la cohésion sociale en Europe. Institution financière de référence en Europe pour les victimes de catastrophes naturelles, les réfugiés et les groupes de populations à risque (orphelins de Roumanie, anciens déportés de Lituanie en URSS, Roms, ...).
- 1.2. Géographiquement, le champ d'intervention de la Banque s'étend au-delà de l'Union européenne (seuls 25 pays sont aujourd'hui simultanément membres des deux institutions). Le Conseil de l'Europe est un sas politique pour de nombreux pays de l'espace européen. De même, la CEB, placée sous l'égide du Conseil, représente un sas économique et financier pour plusieurs de ses États membres (Turquie, pays balkaniques, ...) sur le chemin de l'intégration européenne, alors même que l'adhésion à l'Union d'un certain nombre d'autres pays membres n'est pas, ou pas encore, d'actualité.

2. La CEB présente un intérêt évident pour ses États membres, ses emprunteurs et les autres institutions internationales avec lesquelles elle collabore activement.

- 2.1. Pour ses emprunteurs (États, collectivités locales et institutions financières situés dans sa zone d'opération) les avantages sont clairs :
 - son coût d'exploitation très réduit lui permet de pratiquer, sur la base de ressources levées à un coût très compétitif, l'une des marges les plus basses de toutes les banques de développement, sans pour autant obérer sa rentabilité ;
 - l'existence même de la CEB permet à ses emprunteurs de bénéficier des avantages d'une offre diversifiée entre plusieurs sources de financement, multilatérales ou privées ;
 - enfin, son mode de fonctionnement (souplesse des procédures, flexibilité, rapidité, délais très courts entre instruction et décaissement) est adapté à leurs attentes.

- 2.2.** L'intérêt de la CEB est certain pour ses États membres :
- la Banque finance des opérations dans 33 d'entre eux ;
 - son effet de levier est considérable : 30 milliards d'euros d'investissements sociaux, financés en moyenne à hauteur de 40%, sur la base d'un capital versé de 370 millions d'euros. La CEB a constitué des fonds propres très importants par sa seule rentabilité sans peser dans le budget de dépenses de ses États membres.
- 2.3.** Enfin, la Banque constitue pour les autres institutions financières internationales un partenaire attractif pour le financement conjoint de projets de qualité. Elle a conclu des accords bilatéraux avec la BERD, la Banque mondiale, la Banque Nordique d'Investissement ainsi qu'avec la BEI (Déclaration signée le 2 juin 2008). Elle participe à plusieurs accords multilatéraux avec en particulier la Communauté européenne et collabore avec le HCR, l'UNICEF, le PNUD et d'autres agences onusiennes.

3. La CEB répond aux attentes et aux intérêts de ses États membres.

- 3.1.** En termes financiers, la CEB emprunte quelque 3 milliards d'euros par an. La CEB élargit de fait sur les marchés le nombre de banques européennes notées AAA capables d'apporter des ressources à faible coût en Europe à l'heure où le nombre d'émetteurs AAA se raréfie. Les investisseurs y trouvent une opportunité de diversification de leurs placements. De plus, par sa taille, la CEB bénéficie d'une prime de rareté qui lui permet d'obtenir, sur la plupart de ses opérations, un coût de ressources inférieur à celui de grands émetteurs.
- 3.2.** Par ailleurs, compte tenu de la répartition actuelle des droits de vote au sein des Conseils de la CEB (seule banque de développement dont le principal Conseil est exclusivement composé de représentants des Ministères des Affaires étrangères), les plus petits États membres bénéficient d'une réelle capacité d'infléchir les décisions, tandis que les plus grands voient leur importance directe confortée par l'absence d'un actionnaire dominant qui disposerait, à lui seul, d'un droit de veto.

*

La spécificité de la CEB est désormais établie et reconnue. Elle est liée à la nature de ses projets (accent mis sur les secteurs sociaux les plus sensibles : flux migratoires, réfugiés, catastrophes naturelles), au périmètre très large de son actionnariat, à son champ d'intervention géographique (importance de la Turquie, fort développement dans les pays en transition) et à ses modalités d'action (capacité de réaction rapide, structure légère, efficace, économe en frais de fonctionnement).

ANNEXE 1

Données clés

Évolution de la CEB au cours des quinze dernières années

Un volume annuel de **projets multiplié par près de 7** (*porté de 0,4 à 2,7 milliards d'euros*)

Un volume annuel de **prêts multiplié par 9** (*porté de 0,2 à 1,8 milliard d'euros*)

Le nombre des pays membres passé de 21 à 40

Des opérations dans 33 pays contre 13

Des fonds propres multipliés par 2,7

(portés de 1,8 à 4,9 milliards d'euros, dont 370 millions d'euros de capital versé)

L'une des institutions financières internationales les plus rentables par rapport aux capitaux propres

Des bénéficiaires cumulés sur la période à hauteur de plus d'1 milliard d'euros

Un encours de prêts supérieur à **12 milliards d'euros**, finançant **environ 30 milliards d'euros** d'investissements sociaux

Plan de développement de la CEB pour la période 2010 - 2014

Les orientations stratégiques d'activité à moyen terme retenues au regard du contexte opérationnel dans lequel évolue la Banque reprennent, en les amplifiant, celles définies par le Plan de développement 2005-2009, lequel visait en particulier à accroître significativement l'activité en faveur d'un groupe cible de pays d'Europe centrale, orientale et du Sud-Est¹.

Ainsi, le nouveau Plan prévoit notamment :

- une progression de 15% du volume global de prêt par rapport à la période 2005-2009 ;
- la poursuite de l'effort en faveur des pays du groupe cible de la Banque afin d'atteindre jusqu'à 60% de l'encours de prêt total d'ici fin 2014 ;
- le renforcement de la collaboration avec l'Union européenne et les pays donateurs afin d'augmenter la capacité d'action de la CEB et la valeur ajoutée de ses interventions.

1. Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Estonie, Géorgie, Hongrie, "l'ex-République yougoslave de Macédoine", Lettonie, Lituanie, Malte, Moldova, Monténégro, Pologne, République slovaque, République tchèque, Roumanie, Serbie, Slovénie, Turquie

ANNEXE 2

Moyens et domaines d'intervention

La Banque de Développement du Conseil de l'Europe (CEB), est une banque multilatérale de développement à vocation sociale, autonome juridiquement et financièrement.

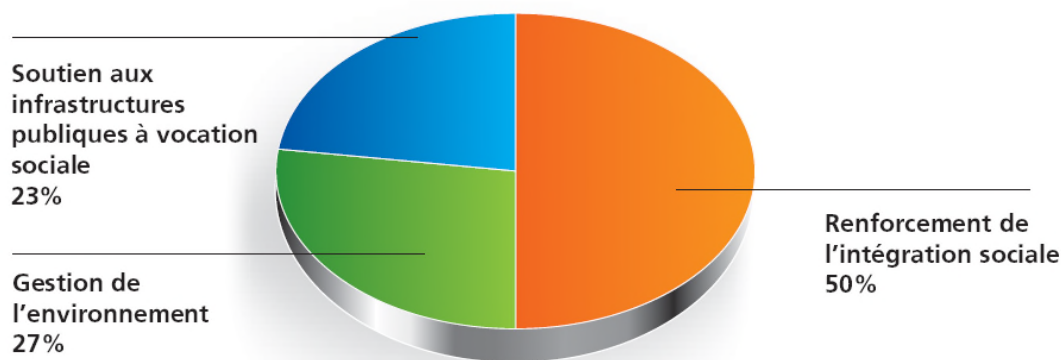
Depuis sa création en 1956, la Banque participe au financement de projets sociaux, répond aux situations d'urgence et concourt par là même à l'amélioration des conditions de vie dans les régions les moins favorisées du continent européen. Son activité est strictement bancaire : elle accorde des prêts destinés au financement de projets à vocation sociale et se refinance par des émissions publiques sur les marchés de capitaux auxquels elle accède dans des conditions très favorables en raison de sa signature AAA.

Les prêts de la Banque sont octroyés selon des critères précisément définis. Sont ainsi considérés comme **prioritaires** les projets qui "aident à résoudre les problèmes sociaux que pose ou peut poser aux pays européens la présence de réfugiés, de personnes déplacées ou de migrants résultant de mouvements de réfugiés ou d'autres mouvements forcés de populations ainsi que de la présence de victimes de catastrophes naturelles ou écologiques". Sur un demi-siècle, le champ d'intervention de la Banque s'est progressivement élargi à d'autres domaines d'intervention : éducation, santé, logement social, emploi et formation professionnelle dans les PME, amélioration de la qualité de vie en milieu urbain défavorisé et modernisation rurale, infrastructures des services publics administratifs et judiciaires, protection de l'environnement, et sauvegarde du patrimoine historique et culturel.

Au total, et au service du développement social durable, les interventions de la CEB se structurent et se regroupent aujourd'hui selon trois lignes d'action sectorielle :

- **le renforcement de l'intégration sociale.** Pour la CEB, renforcer l'intégration sociale et s'attaquer ainsi aux racines de l'exclusion signifie, sur le plan opérationnel, agir en faveur des réfugiés, migrants et personnes déplacées, du logement social, de la création et du maintien d'emplois, améliorer la qualité de vie en milieu urbain et rural ;
- **la gestion de l'environnement.** Prendre part à la gestion de l'environnement se traduit à la fois par la réponse systématique aux situations d'urgence, en cas de catastrophes naturelles ou écologiques, et par une action durable au service de la prévention, de la protection de l'environnement ou de la sauvegarde du patrimoine historique et culturel ;
- **le soutien aux infrastructures publiques à vocation sociale.** Dans les secteurs clés de la santé, de l'éducation et de la formation professionnelle et des services publics administratifs et judiciaires, il favorise à terme une croissance économique et sociale, à la fois plus dynamique et plus équitable, au service de l'épanouissement de l'individu et du bien-être collectif.

Prêts décaissés en 2009 - Répartition par ligne d'action sectorielle



ANNEXE 3

Quelques exemples récents et significatifs par ligne d'action sectorielle

Intégration sociale

- Un programme en Allemagne, destiné à financer des besoins sociaux et à soutenir la politique gouvernementale du Land de Rhénanie du Nord-Westphalie en matière de logement. Cette opération cible notamment les ménages issus de l'immigration, les personnes handicapées, les personnes âgées et les familles à bas revenus.
- Le soutien de la Banque à de vastes programmes d'investissements mis en place par différentes banques nationales de développement en faveur de l'emploi et du renforcement du tissu productif dans des petites et moyennes entreprises (PME) en Bulgarie, Croatie, Hongrie et Turquie.
- Un projet en Albanie, qui vise à améliorer l'accès aux services essentiels et aux marchés économiques en mettant à la disposition de la population des routes praticables par tous les temps. Le projet total devrait couvrir de 1 000 à 1 500 km de routes (sur un total d'environ 12 000 km de voies secondaires et locales).

Gestion de l'environnement

- Le projet "bi-communautaire" de Mia Milia/Haspolat à Chypre, qui vise à financer la poursuite des travaux d'extension et de modernisation des installations d'assainissement et de drainage de la Région du Grand Nicosie, afin d'améliorer la qualité de vie de la population, de préserver le développement économique de l'une des principales zones commerciales et touristiques et de protéger l'environnement, atout majeur pour les habitants ainsi que pour le tourisme.
- Un programme approuvé en faveur des trois Pays Baltes (Estonie, Lettonie, Lituanie) pour le financement de projets en matière, notamment, de collecte et de traitement des déchets, de modernisation de réseaux d'égouts et de mesures d'économie d'énergie dans les logements.
- Un programme approuvé en République tchèque, consacré au financement de travaux de construction, remise en état et modernisation de conduites d'adduction d'eau, de centrales de traitement de l'eau, de stations d'épuration des eaux usées, de réseaux d'égouts et d'autres systèmes apparentés.

Soutien aux infrastructures publiques à vocation sociale

- Un programme en France, pour le financement de projets entrepris par des organismes et services d'intérêt général (OSIG) en matière d'assistance aux personnes âgées (résidences médicalisées pour les personnes dépendantes), d'aide aux personnes handicapées (installation d'équipements adaptés) et d'assistance sociale aux personnes en difficulté (acquisition de locaux pour des associations de protection de l'enfance).
- Un vaste programme approuvé au Portugal, pour la modernisation de 166 établissements regroupant 190 000 élèves et 24 500 enseignants. Ce programme vise à créer des espaces plus attractifs et les conditions nécessaires à l'enseignement et contribuer à l'apprentissage, à la qualité et à la sécurité des étudiants et des enseignants.
- Un projet en Bosnie-Herzégovine, pour la construction de la première prison de haute sécurité du pays et des dépenses destinées à la rendre opérationnelle et viable. Ce projet permettra d'améliorer de manière significative l'organisation et le fonctionnement des services publics et administratifs du pays en augmentant sa capacité pénitentiaire et en permettant, pour la première fois, la mise en œuvre des Règles pénitentiaires européennes (RPE) dans la construction d'une prison et les conditions de détention dans un pays en transition. De plus, en dotant les services publics judiciaires d'équipements satisfaisants pour remplir leur mission, il contribuera à promouvoir la réconciliation et la stabilité dans une région déchirée par la guerre.

Banque de Développement
du Conseil de l'Europe (CEB)

55, avenue Kléber
F-75116 PARIS - France

Téléphone : +33 (0)1 47 55 55 00
Fax : +33 (0)1 47 55 03 38

www.coebank.org